

INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES de la SAS EDIVAL à FLAVIGNY LE GRAND et BEURAIN

Compte-rendu de la réunion du 8 juin 2011
de la Commission Locale d'Information et de Surveillance
en la mairie de FLAVIGNY LE GRAND et BEURAIN à 10 h 00

La réunion a été présidée par Madame SCHES, sous-préfète de VERVINS

ETAIENT PRESENTS :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES :

- M. JM WALLET - Maire de FLAVIGNY-le-GRAND et BEURAIN
- M. H. MANGOT - Maire de WIEGE-FATY
- Mme. MC FORTIN – Adjt -Maire de MONCEAU SUR OISE

REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ EXPLOITANTE :

- M. A LENS - Directeur de la SAS EDIVAL
- M. E CHIMOT - Ingénieur - SAS EDIVAL

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

- M. F. DUMOLARD - Président de l'Association « Droit au Travail et Solidarité »
- M. H. DE BRUYN - Association « Le Rôle des Genêts »
- M. D. BATTEUX- Association "le respect de la vie et de la nature en Thiérache"

REPRÉSENTANTS DES SERVICES DE L'ÉTAT :

- M.P SAINT-SOLIEUX – DREAL de Picardie

⌘⌘⌘⌘⌘

ORDRE DU JOUR

 Présentation du suivi d'exploitation et de gestion environnementale (année 2010, par la SAS EDIVAL)

 Bilan des contrôles de la DREAL

 Questions diverses

Mme la Sous-Préfet ouvre la séance et accueille les membres de la CLIS.
Elle remercie Mr le maire de Flavigny et Beaurain de nous accueillir au sein de sa mairie.
Elle demande ensuite aux membres présents s'ils souhaitent ajouter des sujets à l'ordre du jour .

Mr Batteux souhaite aborder la fréquence des CLIS ,et le suivi des plaintes.

Mme SHES prend note, et donne la parole aux représentants de la société EDIVAL pour présenter le bilan de l'année 2010.

PRESENTATION DU SUIVI D'EXPLOITATION ET DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ANNEE 2010

La présentation du rapport est assurée par Monsieur Elie CHIMOT, ingénieur environnement de la SAS EDIVAL.

Cette présentation est concrétisée par la diffusion d'un montage vidéo dont la transcription est annexée au présent compte-rendu (annexe 1).

Figurent ci-après les principaux éléments :

SITUATION ADMINISTRATIVE 2010

Dates et évènements clefs

- 13/03/2006 : dépôt par EDIVAL du DDAE les casiers B4 à B13
- 03/04/2006 : (arrêté préfectoral n° IC/2006/047) suspension des activités de la SA DUVAL et fils
- 18/04/2006 : (arrêté préfectoral n° IC/2006/063) - changement d'exploitant au profit d'EDIVAL
- 19/04/2006 : mise en service industrielle du poste de transfert sur le site TRIVAL' AISNE,
- 31/05/2006 : dépôt par EDIVAL du DDAE de transfert
- 28/09/2007 : arrêté préfectoral d'autorisation au nom d 'EDIVAL
- 29/11/2010 : arrêté préfectoral complémentaire autorisant EDIVAL à pouvoir stocker 100 000 t/an de déchets
- 19/12/2009 et
26/6/2010 : réunions de la CLIS

Exploitation 2010

évènements principaux

Contrôles

- Contrôle des émissions de la torchère
APAVE 20/04/2010
- Contrôle de la qualité des eaux de l'Oise
- Contrôle de la qualité des rejets (lixiviats)
- Contrôle de la nappe phréatique
- Contrôle de l'aménagement du casier B9
- Suivi des déformations et de la stabilité

Formations : formation interne à la sécurité; 25/11/2010

Travaux :

Début des travaux d'aménagement du casier B9
Début des travaux de couverture du casier B4

TONNAGES 2010 (OM ET DIB)

déchets

1 - situation départementale

323 communes
soit
220 000 habitants ;

2 - quantités

Produits	tonnage	répartition (%)
Ordures ménagères	54462	73
Encombrants	6534	8.7
Végétaux	0	0
Terres	887	1.2
Déchets industriels banals	8165	10.9
refus de tri	1206	1.6
gravats	3427	4.6
TOTAL	74684	100

Suivi des eaux souterraines

1 - modalités

- 6 piézomètres
 - 3 en amont hydrauliques (Pz 1, 4 et 5)
 - 3 en aval (Pz 2,3 et 6)
- contrôle mensuel des niveaux
- contrôle trimestriel de la qualité sur 28 paramètres définis par l'arrêté préfectoral d'exploitation

2 - résultats

La contamination des eaux au niveau des piézomètres amont (1,4,5) par le bore et les bactéries aérobies est de nouveau constatée.

Mr de Bruyn s'inquiète de cette pollution.

, Cette contamination relevée depuis le début du suivi de la nappe demeure inexpliquée à ce jour. L'hydrogéologue agréé a donné un avis favorable à la poursuite de l'exploitation.

Suivi du biogaz

1 - état du réseau de captage

28 puits dont 3 puits mixtes

extension du réseau début 2011 avec le réaménagement du B4 :

- étanchéification des 2 puits de drainage de la digue Nord
- forage de 2 puits sur les casiers B et C
- forage de 5 puits sur le casier B3
- étanchéification du puits mixte du casier B3

2 - contrôle du réseau

contrôle annuel des émissions : APAVE

[COV] : 22 mg/Nm³, VL : 150 mg/Nm³

[SO₂] : 68 mg/Nm³, VL : 300 mg/Nm³

- 120 jours de fonctionnement ⇔ 33 % du temps
- débit moyen : 178 m³/h
- 504 000 m³ traités en 2010
- température moyenne : 914 °C
- 24 % CH₄ , 20 % CO₂, 10 % O₂
-

Mme Fortin fait part du mauvais fonctionnement de la torchère , et de son arrêt fréquent.

Mr Lens précise que cette situation devrait s'améliorer en 2011, avec la captation des gaz issus du casier B4.

Bilan hydrique –Suivi des eaux de l'Oise

702 mm de pluie sont tombés en 2010.

Mr de Bruyn s'étonne que la qualité des eaux de l'Oise est meilleure en aval du rejet EDIVAL qu'en amont.

Traitement des lixiviats

Depuis juillet 2010, EDIVAL rejette ses lixiviats dans l'Oise. Les lixiviats sont traités dans une station d'épuration ,et stockés dans un bassin tampon, avant rejet dans l'Oise par « bachées ». Les eaux de chaque bachée sont analysées (pH ;DCO,MES et conductivité) afin de vérifier leur qualité.

2515 m³ ont été rejetées en 2010.

EDIVAL rencontre toutefois un problème de développement d'algues dans le bassin tampon qui provoque une augmentation conséquente des teneurs en MES (matières en suspension) et secondairement en DBO5.

L'entreprise étudie les moyens d'abaisser ces concentrations(couverture du bassin, aération, filtration).En tout état de cause ,l'exploitant devra trouver une solution pour la fin de cette année, à défaut de pouvoir poursuivre le rejet des lixiviats dans l' Oise.

⌘⌘⌘⌘⌘

BILAN DES CONTROLES DE LA DREAL
--

La DREAL a réalisée une inspection approfondi du site le 2 fevrier 2010.

Les points inspectés et les observations et écarts relevés sont synthétisés ci dessous :

Ecart(s)

Thème	Objet
Autosurveillance	Absence de transmission

Observation(s)

Thème	Objet
<i>Tassement</i>	<i>Analyse en cours</i>
Rejet aqueux	Schéma de gestion
Rejet aqueux	Aménagement point de rejet
Rejet aqueux	Information de l'Inspection
Lixiviats	Puits B
Lixiviats	Charge hydraulique dans les casiers
Rejets aqueux	Gestion des espaces partagés Edival/Trival'Aisne
Tonnages	Rythme mensuel supérieur à la capacité annuelle autorisé en déchets ménagers.

Par ailleurs, la DREAL a fait procéder à un contrôle inopiné des rejets aqueux.

QUESTIONS DIVERSES

1° Odeurs

Le problème des odeurs est le sujet principal de mécontentement des populations selon Mme Fortin et Mr Batteux. En 2010, les odeurs émises par le centre de stockage furent plus abondantes du fait des éléments suivants reconnus par tous les membres de la CLIS :

- ❖ conditions météorologiques défavorables (fortes chaleurs)
- ❖ inversion de température le matin
- ❖ absence de captage du biogaz sur le casier B4
- ❖ exploitation en cours du casier B5

Ce problème a perduré début 2011, avec la poursuite de l'exploitation du casier B5 jusqu'en mai et la réalisation d'un sur-stockage évalué à 10 000 tonnes. De même, le captage du biogaz sur le B4 n'est effectif que depuis fin avril.

Afin de réduire l'impact des odeurs, EDIVAL a procédé au traitement des émissions gazeuses par l'aspersion d'un produit masquant.

Mme la sous-préfet, et Mr de Bruyn posent la question de l'innocuité de ce produit.

L'exploitant précise que ce produit est homologué pour ce type d'intervention.

Afin de réduire de manière durable les émissions de biogaz, il est convenu par tous les membres de la commission que :

- l'exploitant prend ses dispositions pour terminer l'aménagement et la réception du casier destiné à recevoir les déchets lors de la prochaine phase (casier n+1), au moins 3 mois avant la fin d'exploitation du casier (n)
- les puits de captation du biogaz seront réalisés au fur et à mesure de l'apport des déchets
- la captation du biogaz du casier (n) sera effective dès l'arrêt des apports de déchets dans ce dernier.

Mme la sous-préfet confirmera par courrier, ces mesures acceptées par l'exploitant.

Selon l'exploitant ; le retard accumulé en 2010 pour la réalisation des travaux du B9 serait du au dépôt de bilan de l'entreprise de terrassement.

Mrs Batteux et Saint-Solieux demandent à ce que EDIVAL nous fasse désormais parvenir le tableau prévisionnel des travaux. (mairie et inspection des installations classées)

La construction du casier B 8 doit commencer en août 2011 selon Mr Chimot, et le casier aménagé terminé pour fin novembre 2011.

Le biogaz sur le B5 sera capté fin juin 2011.

2 Oiseaux

Mr de Bruyn souhaite savoir si le site attire beaucoup d'oiseaux.

Cette question a déjà été examinée, et l'exploitant a passé un accord avec la société de chasse notamment pour lutter contre la prolifération des corbeaux.

3 Qualité

EDIVAL est certifié ISO 9001 et ISO 14001. Mr Batteux a demandé a vérifier le respect des procédures par l'exploitant, notamment avec le suivi de traitement des plaintes. Ceci étant, Mme SHES a rappelé à Mr Batteux que la CLIS n'était le lieu pour réaliser un audit qualité.

4 Fréquence de la CLIS

Mr Batteux souhaite accroître la fréquence de réunion de la CLIS.

Mme la sous préfet ne souhaite pas augmenter cette fréquence à ce jour. La fréquence pourra être revue si les problèmes d'odeur subsistent.

⌘⌘⌘⌘⌘

Avant le clore les débats, Madame le Sous-Préfet s'enquiert de savoir s'il demeure des questions pour l'un ou l'autre des membres.

En l'absence de demande de parole, elle remercie et clôt les débats à 12 h 30.

A Vervins, le

Madame la Sous-Préfet de Vervins
Présidente de la CLIS

Eléodie SCHES

L'inspecteur des installations classées
pour la protection de l'environnement
Secrétaire de la CLIS

Patrice SAINT-SOLIEUX